

Comité de Soutien à Adama DIANE
C/ Revue A – MARSA Publications
1 rue Pierre et Marie Curie
87570 Rilhac-Rancon
à
Monsieur Raphaël LE MEHAUTE
Préfet de la Haute-Vienne
1 rue de la Préfecture
87000 Limoges

Objet : Recours gracieux pour une autorisation de séjour

Monsieur le Préfet,

Nous, soussignés, acteurs de la vie culturelle, éducative et associative de la Haute-Vienne, vous demandons de bien vouloir réexaminer avec bienveillance la situation de Monsieur Adama DIANE, né le 2 février 1994, de nationalité Guinéenne, afin de lui permettre de régulariser sa situation administrative au regard du séjour sur le territoire de l'Etat français, dans notre département.

Adama DIANE, jeune homme parfaitement francophone, ayant fait des études universitaires dans son pays d'origine, est éligible à une inscription en L1 Lettres à la Faculté des Lettres & des Sciences Humaines de Limoges : il a reçu un avis favorable de l'équipe pédagogique. Par ailleurs, il fait montre d'un grand talent littéraire : certains de ses textes ont déjà été retenus pour publication dans une revue culturelle, et Il a aussi écrit un long roman qui intéresse vivement une maison d'édition parisienne, Elytel, qui a publié notamment le récit de Robert Hébras, survivant du massacre d'Oradour-sur-glane : « Avant que ma voix ne s'éteigne ».

Limoges, ville emblématique de la francophonie en France, ne se doit-elle pas d'accueillir ce jeune homme très prometteur afin qu'il puisse poursuivre ses études universitaires et mener à bien une carrière d'écrivain à laquelle il aspire profondément et pour laquelle il montre tant d'excellentes dispositions ? Peut-on permettre que soit éloignée de notre territoire et de notre ville une personne qui peut tant lui apporter ?

Nous n'ignorons pas qu'Adama DIANE, après avoir fui son pays, la Guinée-Conakry, pour protéger sa vie, et après avoir connu l'enfer des prisons libyennes et du naufrage en Méditerranée, a accosté en Italie et a été placé sous procédure Dublin. Mais nous n'ignorons pas non plus que l'Etat français dont vous êtes le représentant en Haute-Vienne se réserve le droit de pouvoir agir souverainement pour le maintien en France de certaines personnes.

Aussi plaçons-nous en vous, Monsieur le Préfet, l'espoir de voir la vie d'Adana DIANE reprendre enfin un cours normal et fructueux. Dans l'attente de votre décision, nous restons aux côtés de ce jeune homme pour lui donner l'environnement intellectuel et humain qu'il mérite.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de notre profond respect.